

ATTESTATION D'INSCRIPTION a une vente à la TABLE ou 2 mètres

Organisée par l'association Mionshandball LOI 1901 Siret SIRET : 82098908500023 Préfecture du Rhône

Vide grenier du dimanche 27 septembre 2026

Halle Louis MIACHON, rue du 19 mars 1962 - 69780 MIONS

Règlement de la brocante

La personne physique qui déballe pour la vente s'engage à respecter le cadre de la législation en vigueur concernant ce type d'évènement. L'inscription est effective dès le règlement par **carte bleue** sur le site hello associations de l'association Mionshandball avec validation de ce règlement par l'exposant.

L'exposant se présente à partir de 06h00 jusqu'à 07h00 pour l'installation. Les véhicules ne peuvent pas stationner sur les lieux de l'évènement mais sur le parking situé à 50 mètres ou autour de la halle.

L'emplacement devra être restitué vide de tout détritux et sans détérioration des tables mises à disposition, sans quoi une pénalité financière de 30€ pourra être réclamée à l'exposant.

Pour des raisons de sécurité conformément aux obligations de respect du public, l'exposant ne peut remballer qu'à partir de 15H30, soit 1H00 avant la fin de l'évènement.

Le remboursement de la réservation n'est possible que sur un motif exceptionnel et sur accord de Mionshandball.

La personne morale (organisateur) tiendra la fiche d'inscription complétée sur hello associations comme feuillet constituant le cahier de police à présenter aux autorités compétentes.

Une confirmation de l'inscription aux futurs exposants sera émise et ce dernier se présentera le jour du déballage sous le nom de l'inscription listée avec sa carte nationale d'identité.

J'atteste sur l'honneur (particuliers uniquement) ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers au cours de l'année civile en cours.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-greniers et m'engage à le respecter dans son intégralité.

.....